



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2080272
dossier lié n° 2070250

Maisons-Alfort, le 7 novembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ELECTRA, n° intrant 2080272**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 28 octobre 2008 d'un dossier, déposé par PHYTEUROP, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ELECTRA.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence FANTIC F WG, détenu par ISAGRO S.p.A, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080063, est en cours de validité et a été délivrée suite à l'avis de l'Afssa du 30 juin 2008 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ELECTRA est bien strictement identique à celle déclarée pour FANTIC F WG ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre PHYTEUROP et ISAGRO S.p.A ont été fournies ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ELECTRA, présentée par PHYTEUROP , mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit FANTIC F WG.

Pascale BRIAND